

Arrêté n°2019-52 portant nomination du Président du bureau de vote pour les élections au conseil de l'EiSINe

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'EiSINe,

ARRETE

Article 1 :

Est nommé Président du bureau de vote pour les élections des membres du Conseil de l'EiSINe qui auront lieu le mardi 17 septembre 2019 :

- Monsieur Jean-Paul CHOPART

Article 2 :

Le Président du bureau de vote désigne deux assesseurs.

Chaque liste a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, le Président du bureau de vote reçoit délégation du Président de l'Université à l'effet de désigner ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Article 3 :

Le président du bureau de vote est habilité à procéder aux inscriptions des électeurs qui ne figurent pas sur les listes électorales, après avis de la Direction des Ressources Humaines et de la DEVU.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 16-07-2019

**Le Président de l'Université de
Reims Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE